

---

**Avis public de consultation écrite aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlement n° 286-20, n° 287-20, n° 288-20, n° 290-20, n° 291-20, et n° 284-20**

---

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020, le conseil de la Municipalité d'East Hereford a adopté par résolution les projets de règlement suivants :

- *Projet de règlement n° 286-20 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 195-08 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook »;*
- *Projet de règlement n° 287-20 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 196-08 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook »;*
- *Projet de règlement n° 288-20 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 197-08 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook »;*
- *Projet de règlement n° 289-20 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 198-08 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook »;*
- *Projet de règlement n° 290-20 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 226-12 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook »;*
- *Projet de règlement n° 284-20 intitulé : « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 284-20 20 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook ».*

Ces règlements ont pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 22 mars 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le Conseil municipal a autorisé par résolution numéro 20-06-96 la tenue d'une consultation publique écrite pour les présents projets de règlement.

Un avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation publique écrite tenue entre le 10 juin et le 30 juin 2020. Au cours de cette consultation publique écrite, les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité d'East Hereford par la poste au 15, rue de

l'Église, QC JOB 1S0, à East Hereford ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : [direction@easthereford.ca](mailto:direction@easthereford.ca).

Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles. Il est également possible de recevoir copie des projets de règlement par courriel.

DONNÉ À EAST HEREFORD, LE 9 JUIN 2020.

  
FRANÇOIS LESSARD,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

---

**Certificat de publication relatif aux projets de  
règlements n° 286-20, n° 287-20, n° 288-20,  
n° 289-20, n° 290-20 et n° 284-20**

---

Je, soussigné, François Lessard, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'East Hereford certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié le 8 juin 2020 dans le journal le Fouineur, affiché au bureau municipal et sur la page web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9<sup>e</sup> jour de juin 2020.

  
FRANÇOIS LESSARD,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER